

**Van:** Le CRISP <no-reply-mailing=crisp.be@mail45.atl31.mcdlv.net> namens Le CRISP  
<no-reply-mailing@crisp.be>  
**Verzonden:** donderdag 24 april 2014 19:23  
**Aan:** Nieuwsarchief  
**Onderwerp:** Un décret contesté

22 avril 2014

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).

**CRISP** Centre de recherche et d'information socio-politiques 

Nouvelle analyse d'éducation permanente

**Un décret contesté**

par Nathalie Ryelant

**POLITIQUE** revue de débats

texte paru dans *Politique, revue de débats*, n° 84, mars-avril 2014, pages 59-62.

**➤ ACCÉDER A L'ANALYSE EN LIGNE**

Le Crisp met à disposition des exposés et des articles rédigés dans le cadre de ses activités d'organisation d'éducation permanente reconnue.

Lancé en 2010, le décret « inscriptions » visait plus de mixité sociale dans les écoles secondaires (tous réseaux confondus). A-t-il atteint son but ? Pas sûr. Mais, au moins, un message est passé.

Copyright © 2014 CRISP, Tous droits réservés.

Vous recevez cette lettre d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion du CRISP.

Notre adresse postale :

CRISP  
Place Quetelet 1A  
Saint-Josse-ten-Noode 1210  
Belgique

[Se désinscrire](#) | [Modifier ses informations](#)